

Urbanisme

UN OUTIL CONCRET ET STRUCTURANT POUR RÉALISER LE CENTRE-VILLE DE DEMAIN

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 13 septembre 2021 – La Ville de Saint-Hyacinthe a adopté, la semaine dernière, son nouveau *Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le centre-ville*. Cet outil de planification permet de préciser, d'encadrer et d'harmoniser la revitalisation et le développement de ce secteur stratégique, et ce, pour les années à venir.

« Je suis fier de cette démarche participative qui a inclus les représentants du comité chantier centre-ville, l'équipe des conseillers et employés municipaux ainsi que des citoyens et commerçants. Tous ensemble, nous avons pris le temps de bien faire les choses, de constater, de discuter, d'entendre et de planifier. Tout au long de la démarche, les experts de la firme AECOM nous ont accompagnés en nous incitant à opter pour les meilleures approches dans le domaine. De son côté, l'équipe de Développement Santé a réalisé une évaluation d'impact sur la santé très rigoureuse qui nous a fait cheminer et qui a permis de bonifier ce PPU.

Grâce à la collaboration de toutes ces personnes, nous présentons un outil de planification stratégique pour réaliser notre vision et répondre aux besoins de notre milieu pour les années à venir.

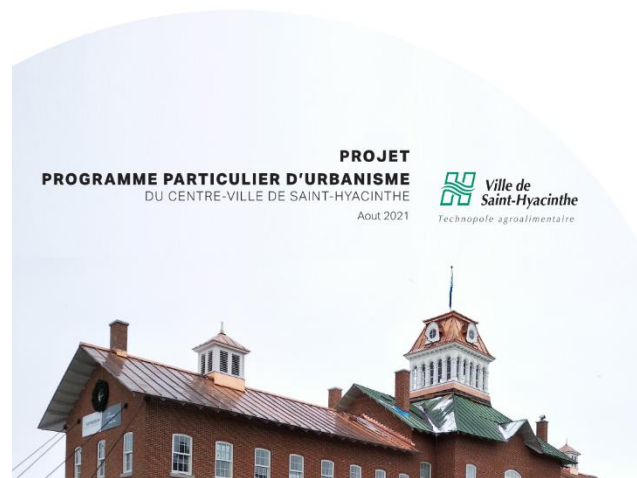
Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées dans ce dossier. J'ai toujours partagé ma volonté de revitaliser notre centre-ville. J'achève mon deuxième mandat dans quelques semaines et je suis très heureux de léguer cet ambitieux cadre pour le réaliser », a conclu le maire Claude Corbeil.

Programme particulier d'urbanisme

Ce Programme s'appuie sur un diagnostic exhaustif de la situation actuelle, en tenant notamment compte des forces, faiblesses, opportunités, menaces et enjeux du centre-ville.

L'ensemble du PPU a été élaboré autour de la vision suivante : *Vers un centre-ville durable, attrayant, habité et à échelle humaine, affirmant l'identité et la fierté des Maskoutaines et des Maskoutains.*

Cette vision pour les décennies à venir vise à établir une image distinctive, rassembleuse et unifiante pour l'ensemble du centre-ville, et ce, afin d'y renforcer son rôle de cœur de la ville de Saint-Hyacinthe.





Cette vision se décline en trois grandes orientations auxquels sont associés des objectifs précis :

Orientation 1 : Consolider le centre-ville en tant que pôle de destination reflétant l'identité maskoutaine.

Objectif 1.1 : Favoriser l'implantation et le maintien d'institutions régionales, de lieux d'affaires et de services à la population.

Objectif 1.2 : Soutenir l'offre commerciale distinctive du centre-ville et assurer son rayonnement local et régional.

Objectif 1.3 : Faire rayonner la culture et l'identité du centre-ville ainsi que celles de la région maskoutaine.

Orientation 2 : Attirer de nouveaux résidents au centre-ville dans une approche inclusive et respectueuse de la dimension humaine du centre-ville.

Objectif 2.1 : Dans une perspective de développement durable, consolider le centre-ville en tant que lieu habité afin d'assurer sa vitalité et sa viabilité.

Objectif 2.2 : Veiller à l'intégration harmonieuse des projets immobiliers dans l'optique de respecter l'échelle humaine du centre-ville.

Objectif 2.3 : Répondre aux besoins des populations vulnérables, dans un souci d'équité et d'inclusivité.

Objectif 2.4 : Favoriser la mixité sociale et contrôler l'abordabilité des logements.

Orientation 3 : Aménager un milieu de vie durable et attrayant.

Ces trois orientations s'opérationnalisent ensuite en 12 objectifs. Plusieurs actions sont associées à chacun de ces objectifs.

Objectif 3.1 : Améliorer la lisibilité et l'image du centre-ville.

Objectif 3.2 : Favoriser la mobilité durable.

Objectif 3.3 : Aménager des espaces publics confortables, sécuritaires et attrayants.

Objectif 3.4 : Verdir le centre-ville et diminuer les îlots de chaleur.

Objectif 3.5 : Mettre en valeur le patrimoine architectural et naturel du centre-ville.



Planification et aménagement

Afin d'assurer l'adéquation des gestes de planification avec l'énoncé de vision, les orientations et les objectifs, un scénario d'aménagement encadrant la mise en œuvre du PPU est opérationnalisé en trois volets :

Un premier volet porte sur l'aménagement du domaine public et les grands projets d'équipements publics et traite de la manière dont les différents espaces devraient être conçus et planifiés par la Ville.

Un deuxième volet relatif à la planification urbaine est intimement lié à la concordance de la réglementation d'urbanisme et s'intéresse aux usages ainsi qu'aux dynamiques de requalification et de préservation du tissu urbain du centre-ville.

Enfin, un troisième volet aborde le volet politique visant à favoriser l'atteinte de la vision. Il traite notamment de programmes, de politiques, de subventions et d'études.

Plan d'action

Un plan d'action permet ensuite à la Ville d'assurer le suivi de la mise en œuvre du PPU. Il traite de l'aménagement du domaine public, de la planification urbaine et de la réglementation et d'initiatives diverses en identifiant les priorités, les étapes de mise en œuvre et les partenaires attachés à 136 actions. Cet outil flexible sera mis à jour régulièrement et pourra s'adapter aux opportunités et aux enjeux qui se présenteront.

Les citoyens sont invités à consulter le nouveau *Programme particulier d'urbanisme du centre-ville* ainsi que son plan d'action sur le [site Internet de la Ville de Saint-Hyacinthe](#).

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8304